



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 novembre 1998**

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 Novembre 1998

**Plan de gestion de la Boucle de Chey - Consultation - Demande de  
subventions**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98437

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

En parallèle de l'aménagement de la RN 148, il est apparu opportun de déterminer les possibilités d'aménagement du secteur de la Boucle de Chey eu égard à la conservation de l'environnement, notamment au niveau du Marais de Galuchet.

Le groupe de travail, constitué à cet effet, a élaboré le cahier des charges joint dont l'objectif est la détermination d'un plan de gestion à court, moyen et long terme sur cet espace sensible à partir d'un schéma directeur d'aménagement du site.

A cette fin, il convient de désigner un bureau d'études.

La ville de Niort serait Maître d'Ouvrage de cette étude sachant que les partenaires potentiels (Conseil Général, Conseil Régional, Parc Interrégional du Marais Poitevin) se sont d'ores et déjà prononcés favorablement sur le principe de cette étude et son financement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer une consultation sur la base du cahier de charges joint et à signer le marché correspondant,

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des subventions auprès des partenaires sur la base du plan de financement ci-joint, et à signer les conventions à intervenir avec ces partenaires.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)